Ouestions orales

trement simples constituées d'une seule page, et les entreprises s'enregistrent à l'heure actuelle.

Je peux dire à la Chambre que du fait de l'importance que le gouvernement attache à la simplicité de tout le processus, plus de 200 000 entreprises se sont déjà enregistrées les dernières semaines. Les formules pertinentes nous parviennent en grand nombre et nous ne recevons aucune plainte.

Ainsi, je ne peux que conclure, étant donné que nos vis-à-vis ne proposent aucune autre solution, qu'au moins nous pouvons compter sur le monde des affaires pour nous aider à simplifier le plus possible le régime en question.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances.

Il a avoué hier qu'il apportait discrètement des changements à la TPS, sans consulter les députés ni ceux qui seront directement concernés.

Le ministre du Revenu national vient de dire que le ministre des Finances et lui tiennent des consultations. Il a fallu une audience d'un Sénat non élu pour que les intentions du gouvernement soient rendues publiques.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a confirmé ce matin que le gouvernement refusait de l'informer des changements en vue. Que valent ces consultations? Pourquoi le gouvernement ne consulte-t-il pas ceux qui sont directement touchés? Pourquoi ne prête-t-il aucune attention aux 80 p. 100 de Canadiens qui lui demandent d'abandonner cette taxe?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, que je sache, aucun autre gouvernement de toute notre histoire n'a effectué une réforme fiscale avec autant de transparence.

Je voudrais faire avec ma collègue un retour en arrière. Nous avons commencé à parler de la réforme de la taxe de vente en 1986. J'ai ici le document où il en est question. J'ai le Livre blanc de juin 1987. J'ai le document technique d'août 1989.

M. Gauthier: Règlement!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est un document de la Chambre des communes. Je dois pouvoir le montrer, monsieur le Président.

M. Gauthier: Vous montrez des documents.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Il y a eu l'avant-projet de loi au début d'octobre 1989. Il y a eu les audiences du

comité des Communes qui se sont poursuivies tout l'automne dernier. Nous avons présenté en février dernier le projet de loi définitif que nous avions modifié après un processus de consultation sur le rapport du comité des finances.

Les consultations n'ont pas cessé, comme mon collègue et moi l'avons dit tous les deux aujourd'hui, tout simplement parce que nous voulions écouter les Canadiens, savoir ce qu'ils pensaient. Dès que nous aurons une proposition précise, nous la présenterons.

Comme mon collègue l'a dit, nous continuons de consulter et d'écouter, avant de prendre une décision finale.

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante craint clairement de se trouver prise avec le genre de propositions que le gouvernement tente d'imposer aux Canadiens à propos de la TPS.

Le ministre des Finances a déclaré l'an dernier que la TPS améliorerait l'équité globale de la taxe, et qu'elle serait visible. Le ministre du Revenu vient de lancer une idée qui change en fait fondamentalement le principe de ce qu'on a présenté à la Chambre, comme le chef de l'opposition l'a dit.

Pas plus tard que ce matin, la FCEI a dit que les changements qui pourraient venir, selon ce qu'elle croit savoir, ne seraient «pas une panacée et ne résoudraient pas le problème».

Quand le ministre comprendra-t-il que toutes les modifications qu'on pourrait y apporter ne changeront pas cette taxe?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce que mon honorable collègue veut dire, je suppose, c'est: «Revenons à l'ancienne taxe.» L'ancienne taxe est une taxe cachée. Elle est absolument invisible aux yeux du consommateur.

Mon honorable collègue dit-elle que la TPS n'est pas visible? Elle est de 7 p. 100. Les gens la verront inscrite sur le coupon de caisse enregistreuse. Ils la verront sur les affiches dans le magasin. Ils en entendront parler dans la publicité. Comment peut-elle dire que cela n'est pas visible?

Elle a dit ensuite que mon collègue a lancé une idée. Ce n'est pas une idée qu'il a lancée. On en a discuté lors d'une audience du comité sénatorial, dont mon honorable collègue appuie les travaux. Il s'agit du Sénat dont les députés néo-démocrates ont dit ne vouloir absolument rien savoir. Or elle change complètement d'opinion et dit: «Nous aimons le Sénat maintenant.»